

DEPARTEMENT
DE LA DROMEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS :		

Séance du 27 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation
21 septembre 2023

Date d'affichage
21 septembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT SEPT SEPTEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme BOUNIN - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. LANTHEAUME - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. ALLÉE

Excusés : M. MONPEYSSEN - Mme MACIPÉ

Non excusé : M. MOUTARD

Secrétaire de séance : Mme BRUN-CASTELLY

2023 - 09 - 77

AFFAIRES FINANCIERES

Versement d'une aide financière au peuple marocain
en soutien humanitaire suite au séisme**RAPPORTEUR : M. le Maire**

Vu l'article L. 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc, l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de France a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée par le séisme.

Sensible aux drames humains provoqués par ce séisme, la Commune de NYONS tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 5 000 € à l'Association des Maires de la Drôme (AMF26) qui se chargera ensuite de transmettre l'ensemble des dons des communes drômoises à parts égales entre la Croix Rouge et la Protection Civile, deux associations françaises engagées sur place.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le versement de cette subvention de 5 000 € à l'Association des Maires de la Drôme.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS